Plan de Développement des Compétences 2019

FORMATION CONTINUE FORMATEUR PSC1 – Obligation annuelle

Objectif de la Formation :

Encadrer les formations PSC1

Date : le 26 novembre 2019 **Horaires :** 09h30-17h **Lieu :** ***Urrugne (64)***

Public visé : formateur.rice PSC1 ou

titulaire du BNMPS et PAE3 et PICFPSC

20 max

Compétences visées :

- ✓ Être Capable d'encadrer des formations PSC1 conformément à la règlementation en vigueur.
- ✓ Être Capable d'assumer sa fonction de formateur.rice PSC1 en suivant la formation annuelle obligatoire.

Type de formation : ***Cocher la case***

x En présentiel

☐ Ouverte A Distance / WebConférence

☐ En Situation de Travail

☐ En Alternance

Contenu de formation :

actualités ministérielles et fédérales → évalution des gestes techniques → QCM → Référentiel PSC1

Frais et organisation :

L'hébergement et la restauration sont réservés par l'UFOLEP Nationale. A titre indicatif : 25€ par repas et 75 € par nuit.

Le coût pédagogique de la formation est estimé à 1800 euros par jour de formation en présentiel (ingénierie pédagogique, animation, frais de mission des formateurs, supports et matériels pédagogiques, location de salles).

Les frais de déplacement ne sont pas pris en charge par l'UFOLEP Nationale.

Reste à charge :

150 €

Règlement à transmettre avec l'inscription.

Référent.e de la Formation ***: Elsa SYRITIS, esyritis.lalique@ufolep-usep.fr***

Intervenant.e : ***Jean-Marc ANDRE – Stéphane LALANNE***

Inscription sur *: https://inscriptions.ufolep.org/formation-secourisme-formation-continue-des-formateursrices-psc1-n7-2019/*

04/03/2019